

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 MAI 2021

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance régulière ce 17^{ième} jour de mai deux mille vingt et un par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, par visioconférence, Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire trésorier, ainsi que Claude Benoit, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui demande au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0128-2021

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

00129-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Louis-David Coutu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

0130-2021

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
17-04-2021	Dominique Lefebvre	Conseil	Autorisation et demandes Endurocross
23-04-2021	Fondation émergence	Municipalité	Journée internationale contre l'homophobie et transphobie
26-04-2021	Centre d'hébergement Brassard	Conseil	Demande aide financière
26-04-2021	Tourisme Lanaudière	Conseil	Invitation AGA
28-04-2021	Marilou Garceau	Maire	Ouverture camping et parc pour enfant camping
04-05-2021	CISSS de Lanaudière	Maire et DG	Collaboration
04-05-2021	Jean-François Champoux	Direction générale	Apport en eau Scie St-Michel Inc.
06-05-2021	JEHM	Conseil	Demande aide financière et autorisations

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0131-2021

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	122 778.41 \$
5.1.2. Salaires	94 048.28 \$
5.1.3. Paiements automatisés	15 004.54 \$
5.1.4. Comptes à payer	136 469.90 \$

Représentés par les chèques # 20812 à # 20865, ainsi que par les dépôts directs # 616 à # 661.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'avril et mai 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20812	Purolator	149.97 \$
20813	Hydro-Québec	59.70 \$
20814	Pierre Mécanique	252.94 \$
20815	Wex Canada Ltée	4,332.19 \$
20816	Hydr-Québec	5,368.93 \$
20817	Postes Canada	392.06 \$
20818	Télu Mobilité	969.59 \$
20819	Corporation Pétroles Parkland	50.45 \$
20820	Fonds des pensions Alimentaires	239.76 \$
20821	Purolator inc.	41.19 \$
20822	Wex Canada Ltée	4,458.16 \$
20823	Hydro-Québec	3,512.79 \$
20824	Municipalité Saint-Zénon	1,144.70 \$
20825	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	1,520.20 \$
20826	Petite Caisse	1,250.00 \$
20827	Postes Canada	225.93 \$
20828	Stanley Sécurité	103.14 \$
20829	Ministre des Finances	118.00 \$
20830	Hydro-Québec	1,942.09 \$
20831	Xerox Canada Ltée	1,163.41 \$
TOTAL:		<u>27,295.20 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

616	Camping Québec	342.61 \$
617	USD Global inc.	12,911.69 \$
618	Mécanique Jecc Ltée	7,947.21 \$
619	Groupe BEI	6,294.88 \$
620	Héту Jocelyn	651.16 \$
621	Satelcom Internet	86.23 \$

TOTAL: **28,233.78 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2021-04	Humania	14,274.49 \$
2021-04	Revenu Québec (D.A.S.)	19,276.51 \$
2021-04	Revenu Canada (D.A.S.)	13,169.80 \$
2021-04	Revenu Québec (D.A.S.)	18,697.63 \$
2021-0	Mun. St-Zénon	1,831.00 \$

TOTAL : **67,249.43 \$**

Salaires	94,048.28 \$
Frais de Banque	160.32 \$
Cotisations (r.e.e.r)	10,261.93 \$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Accéo transphère	56.05 \$
Remb. PR/	\$

TOTAL : **109,052.82 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 MAI 2021

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20832	9313-1035 Québec inc. (remb. Taxes)	929.32 \$
20833	9930086 Canada inc.	1,147.45 \$
20834	ADF Diésel	8,084.27 \$
20835	Alimentation D.M. St-Georges inc.	49.42 \$
20836	Allen Roulement & Techn. Ltée	71.92 \$
20837	Bell-Gaz Ltée	210.68 \$
20838	Certilab	456.47 \$
20839	Develotech inc.	2,501.18 \$
20840	DRL – Beaudoin	2,556.93 \$
20841	Fleetel inc.	37.73 \$
20842	Fonds d'information sur le Territoire	320.00 \$
20843	Garage Gervais inc.	580.15 \$
20844	Garage Tellier & Fils	9.43 \$
20845	Garage Guy Rondeau inc.	133.38 \$
20846	Imprimerie R. Pinard inc.	377.12 \$
20847	Joliette Ford Lincoln	367.20 \$
20848	Joliette Hydraulique inc.	779.52 \$



20849	Les Glissières Desbiens inc.	574.88 \$
20850	Les Pneus & Soudures M.B. Enr.	190.86 \$
20851	Location de Motoneiges	185.10 \$
20852	Location d'outils MGM inc.	101.18 \$
20853	Marc Levasseur	201.21 \$
20854	Opti-Max inc.	142.30 \$
20855	Pharmacie Jean-Francois Lafrance	44.84 \$
20856	Recyclage Frédéric Morin inc.	791.15 \$
20857	Saint-Denis Sylvain	450.00 \$
20858	Sécurité Lanaudière inc.	356.42 \$
20859	Tenaquip	333.90 \$
20860	Transport Yannick Provost	474.28 \$
20861	Excavation S. Rondeau	402.41 \$
20862	Dépanneur R. Prud'Homme	333.68 \$
20863	Services de Cartes Desjardins	1,921.33 \$
20864	Stanley Sécurité	291.46 \$
20865	Wex Canada Ltée	5,216.43 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

622	Aréo-Feu	2,875.88 \$
623	Beauséjour Dominique	165.55 \$
624	BLR Motorisé inc.	52.64 \$
625	Boivin & Gauvin inc.	1,055.31 \$
626	Buanderie St-Michel	70.70 \$
627	CMP Mayer inc.	309.28 \$
628	Cusson Gaétan	4,000.00 \$
629	DeLaplante Michel	71.99 \$
630	Dunton Rainville	2,790.16 \$
631	E.B.I. Environnement inc.	32,805.09 \$
632	Excavation S. Rondeau inc.	0.00 \$
633	Fédération Québécoise	137.97 \$
634	Félix Sécurité inc.	428.85 \$
635	Georges-H. Durand Ltée	2,930.71 \$
636	Groupe BEI	1,149.75 \$
637	Imprimerie Durand Ltée	2,363.89 \$
638	Joyal Philippe	63.75 \$
639	Kenworth Montréal	45.88 \$
640	Kimiko	1,932.32 \$
641	L'Ass. Des Pompiers St-Michel	468.00 \$
642	Le Papetier	547.79 \$
643	Les Spécialistes AVA inc.	11,710.20 \$
644	Maxi-Métal inc.	23.50 \$
645	Mécanique Jecc Ltée	978.80 \$
646	Moreau Marie-Eve	103.11 \$
647	M.R.C. de Matawinie	18,930.53 \$
648	Nicoletti Pneus & Mécanique	1,415.49 \$
649	Pièces d'Auto Joliette inc.	132.10 \$
650	Rona de la Haute Matawinie	1,796.71 \$
651	Roy & Asselin inc.	298.94 \$
652	Sable Marco	6,002.64 \$
653	Saint-Georges Marie-Eve	200.38 \$
654	SCFP Section Locale 5261	1,483.07 \$

655	Sylvio Champoux & Fils	228.92 \$
656	Versaille Yan	93.38 \$
657	Wurth Canada Ltée	717.85 \$
658	Bellerose Patrick	1,783.67 \$
659	Benoit Claude	32.39 \$
660	Bertrand Pierre Traitement de l'Eau	5,294.60 \$
661	Satelcom Internet	354.52 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **136,469.90 \$**

5.2. Ingénieurs Larocque Cournoyer – Offre de services

0132-2021

CONSIDÉRANT le projet de piste piétonne à l'abord du chemin du lac Taureau ;

CONSIDÉRANT l'aménagement de quatre (4) passerelles piétonnes attribuées à différents secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à des services professionnels pour les plans et devis d'un tel projet ;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accorder le mandat à la firme d'ingénieurs Larocque Cournoyer, afin d'élaborer les plans et devis, l'appel d'offres aux entrepreneurs, la gestion de chantier et la réalisation des travaux, pour un montant de 21 740 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Machinerie Forget - Soumission

0133-2021

CONSIDÉRANT QUE l'épandeur du camion Freithliner # 15 doit être remplacé ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la soumission de Machinerie Forget, pour l'achat d'un épandeur 12V chauffé pour l'unité # 15, se détaillant au montant de 42 880 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au fond de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Nordikeau – Offre de services

0134-2021

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc se doit d'être nettoyé en totalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, un programme de rinçage unidirectionnel du réseau doit être élaboré ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accorder le mandat à Nordikeau, pour l'élaboration du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc, au montant forfaitaire de 4 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Magnor - Soumission

0135-2021

CONSIDÉRANT que le détecteur de permanganate de potassium (eau rose) doit être changé à la station de traitement de l'eau potable de la rue Granger ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire affaire avec Magnor, pour l'achat d'un nouveau détecteur de permanganate de potassium qui sera installé à la station de traitement de l'eau potable de la rue Granger, pour un montant s'élevant à 12 125 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.6. Peinture Maxum Inc. – Soumission

0136-2021

CONSIDÉRANT QUE les poutres, fascias décoratifs et barreaux des garde-corps de la galerie extérieure de la mairie doivent être repeints ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder le contrat à Peinture Maxum Inc., afin d'effectuer les travaux de peinture à la mairie, pour un montant total de 7 500 \$ plus taxes, tels que détaillés dans la soumission # 3342860.

Adopté à l'unanimité

5.7. Atelier Au cœur du bois – Facture

0137-2021

CONSIDÉRANT QU' à chaque saison estivale, la municipalité achète des tables à pique-nique, afin de les installer dans les parcs et aires publics ;

CONSIDÉRANT la forte augmentation du bois traité dans les derniers mois ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'acquitter la facture #1302 d'Atelier au Cœur du bois, au montant de 4 875.07 \$ plus taxes, pour la fabrication de 11 tables régulières et 3 tables carrées.

Adopté à l'unanimité

5.8. ADF Diesel Industriel Inc. - Facture

0138-2021

CONSIDÉRANT QUE des réparations importantes ont été faites sur la rétro caveuse John Deere (unité # 14) ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquitter la facture #FA11-004028, de ADF Diesel Industriel Inc., au montant de 6 374.78 \$ plus taxes, pour les réparations effectuées sur l'unité #14.

Adopté à l'unanimité

5.9. Centre d'hébergement Brassard (CHSLD) – Demande d'aide financière

0139-2021

ATTENDU QU'en raison de la pandémie actuelle, les activités extérieures sont restreintes et qu'aucune ressources extérieure ne peut divertir les résidents ;

ATTENDU QUE le CHSLD s'est muni d'équipement audio-visuel, afin de présenter des spectacles virtuels aux résidents ;

CONSIDÉRANT QUE les spectacles virtuels engendrent des frais ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de contribuer, en offrant 300 \$ au Centre d'hébergement Brassard.

Adopté à l'unanimité

5.10. Jeunes Entrepreneurs Haute-Matawinie – Aide financière et autorisations

0140-2021

CONSIDÉRANT QUE JEHM souhaite, encore cette année, occuper la Maison Longpré ;

CONSIDÉRANT QUE JEHM a également déposé sa demande d'aide financière annuelle ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'autoriser** JEHM à occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de la Maison Longpré, conformément aux conditions de l'entente entre la municipalité et l'organisme en question ;
- **D'octroyer** une aide financière de 5 000 \$, afin de soutenir les projets entrepreneuriaux de JEHM ;
- **D'autoriser** l'installation temporaire, pour la saison estivale, d'un support à embarcation à l'aire de repos.

Adopté à l'unanimité

5.11. Pierre Bertrand traitement de l'eau – Entente

0141-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se retrouve en manque d'effectif comme opérateur des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la proposition de Pierre Bertrand traitement de l'eau ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de conclure une entente avec Pierre Bertrand traitement de l'eau, jusqu'au 31 décembre 2021, selon les conditions suivantes :

- Taux horaire opérateur 50 \$/ heure ;
- 3 visites de 4 heures chacune par mois, pour un montant total mensuel en honoraires de 600 \$ plus taxes ;
- Rapport mensuel SOMAEU au coût de 150 \$ plus taxes ;
- Rapport annuel SOMAEU au coût de 300 \$ plus taxes ;

Adopté à l'unanimité

5.12. Kiwi le centre d'impression – Soumission



0142-2021

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation pour la préservation du réservoir Taureau est au cœur de nos préoccupations ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'élaboration d'un dépliant informatif qui sera distribué aux plaisanciers ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de faire affaire avec Kiwi Le centre d'impression, pour l'impression de 5000 dépliant, pour un montant s'élevant à 785 \$ plus taxes et d'affecter la dépense au Fonds pour la préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité

5.13. Achat de bouées de navigation - Autorisation

0143-2021

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'autoriser la dépense de 5 219.70 \$, dédiée à l'achat de cinq (5) bouées de navigation vertes, cinq (5) bouées de navigation rouges et dix (10) bouées de navigation jaunes et d'affecter le Fonds de préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Coordonnateur guérites, plages et camping municipaux - Embauche

0144-2021

CONSIDÉRANT QUE M. Junior Martineau a pris la décision de ne pas entrer en poste comme convenu ;

CONSIDÉRANT QU'un autre affichage de poste a dû être fait ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **D'embaucher** M. Michel Pigeon, à titre de coordonnateur guérites, plages et camping municipaux, à partir du 10 mai 2021 ;

- **Que** le poste est saisonnier, débutant deux semaines avant la journée nationale des patriotes et se terminant une semaine après la fête de l'action de grâce. L'horaire est du lundi au dimanche, pour un minimum de 40 heures par semaine ;
- **Que** le salaire hebdomadaire brut est de 1 055 \$ et selon les conditions, tels que stipulées dans la politique des employés cadres.

Adopté à l'unanimité.

6.3. Remplacement préposé entretien parcs et bâtiments – Embauche

0145-2021

ATTENDU QUE l'employé au poste de préposé à l'entretien des parcs et bâtiments est actuellement en maladie ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'embaucher Steven Sarrazin en remplacement du préposé à l'entretien des parcs et bâtiments, à partir du 11 mai 2021, au salaire de 23.56 \$ / heure. La durée de la semaine régulière de travail est répartie sur un horaire flexible de sept (7) jours, du dimanche au samedi, selon les besoins du service et chaque semaine comprend deux (2) jours consécutifs de congé hebdomadaire ;

Adopté à l'unanimité.

6.4. Journalier classe 1 temporaire – Embauche

0146-2021

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**embaucher Billy Delorme en tant que journalier classe 1 temporaire aux travaux publics, à compter du 12 mai 2021, selon les dispositions de la présente convention collective ;
- **Que** l'horaire régulière de travail est de quarante (40) heures réparties en cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclusivement ;
- **Que** le taux horaire est de 19.94 \$, soit 85 % du salaire maximum attribué à la fonction ;

Adopté à l'unanimité

6.5. Journalier classe 2 Camping – Embauche

0147-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**accorder le poste de journalier classe 2 à Daniel Gauthier à partir du 10 mai 2021 ;
- **Que** la durée de la semaine régulière de travail est de quarante (40) heures réparties en cinq (5) jours de travail du lundi au vendredi inclusivement ;
- **Que** la journée régulière de travail débute à 8 h et se termine à 17 h avec interruption pour la période de repas d'une durée d'une heure non rémunérée ;
- **Que**, conformément à l'article 20.02 de la convention collective, le taux horaire du poste est établi à 16.18 \$ pour 2021.

Adopté à l'unanimité

6.6. Camp de jour – Embauches

0148-2021

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

- **D'**approuver l'embauche de Jade Sénécal au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 13.50 \$/heure à 40 h/semaine, selon les conditions de la lettre d'entente no.01 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Corally Dubé au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 13.50 \$/heure à 40 h/semaine, selon les conditions de la lettre d'entente no.01 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Jennifer Baribeau au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 13.50 \$/heure à 40 h/semaine, selon les conditions de la lettre d'entente no.01 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Zoé Boisvert au poste de surveillante au service de garde et sur appel, au salaire de 13.50 \$/heure pour un minimum de 10 heures/semaine ;
- **D'**approuver l'embauche d'Arianne Ferland au poste de surveillante au service de garde et sur appel, au salaire de 13.50 \$/heure pour un minimum de 10 heures/semaine.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7368-64-5078 – Demande de dérogation mineure

0149-2021

ATTENDU QUE la demande concerne une habitation construite à 10.69 mètres (35.07 pieds) de la limite de propriété avant au lieu de 12 mètres (39.37 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.18.5 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la situation a peu ou pas d'impact pour le voisinage ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 7970, chemin du Lac-Kaïagamac (matricule 7368-64-5078), tel que recommandé par le CCU (40 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 6371-75-5595 – Demande de dérogation mineure

0150-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un "chalet" ayant une fondation différente (solage) que des "pilotis" ou des "piliers", ce qui contrevient à l'article 7.1.11 du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE l'isolation du bâtiment sera meilleure avec ce type de fondation ;

CONSIDÉRANT QUE pour une "habitation unifamiliale isolée", la réglementation autorise une fondation de type "solage" ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, chemin du Lac-Melançon (matricule 6371-75-5595) et de modifier la réglementation afin d'enlever la clause demandant qu'un "chalet" soit construit sur des "pilotis" ou des "piliers", tel que recommandé par le CCU (41 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 8176-49-5926 – Demande de dérogation mineure

0151-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la reconstruction d'une partie d'une habitation sur une propriété qui compte 2 habitations (droit acquis), ce qui contrevient à l'article 5.3.9 du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE les demandeurs ont fait l'acquisition d'une propriété où 2 habitations y sont construites. Une des habitations nécessite des rénovations majeures, voir une reconstruction, puisque des inspections ont été réalisées pour la qualité de l'air intérieur et sur la qualité (sécurité et autres) du bâtiment en général ;

ATTENDU QUE le fait d'avoir 2 habitations sur la même propriété est un droit acquis et le règlement exige que la reconstruction se fasse en conformité avec réglementation en vigueur. Pour rendre le projet conforme, le lotissement d'un terrain serait exigé mais nécessiterait l'achat d'une partie de terrain du voisin ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs n'ont pas démontrés qu'ils ne pouvaient pas faire autrement que de demander une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne veut pas créer de précédent en permettant du lotissement non conforme ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 33, chemin Fafard (matricule 8176-49-5926), tel que recommandé par le CCU (42 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7673-57-8025 – Projet de lotissement

0152-2021

ATTENDU QUE le projet de lotissement, secteur du chemin St-Benoit (plan préparé par Gilles Dupont, arpenteur géomètre, dossier 39414, minute 28408, préparé en date du 14 avril 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur le lotissement ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement, secteur du chemin St-Benoit (matricule 7673-57-8025), tel que recommandé par le CCU (43 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.6. Chemin des Conifères - Projet de lotissement

0153-2021

ATTENDU le projet de lotissement pour la propriété située sur le chemin des Conifères (dossier N-13492, plan 2593-P, Minute 2423, préparé par GNL arpenteur-géomètre en date du 7 avril 2021) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur le lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains possèdent des contraintes naturelles importantes (milieux humides et cours d'eau) ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement (dossier N-13492, plan 2593-P, Minute 2423, préparé par GNL arpenteur-géomètre en date du 7 avril 2021) *conditionnellement* à ce que, pour les terrains numéro 11, 16, 17, 18, 20, 21, 22 et 31, (rattachés au projet ci-haut mentionné) des plans d'aménagement de terrain et des plans d'implantations, préparés par des arpenteur-géomètres / biologistes, soient fournis par les propriétaires/demandeurs au département d'urbanisme, lors des demandes de certificat d'autorisation et de permis, tel que recommandé par le CCU (44 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7572-07-7247 - Demande de permis pour une résidence de tourisme

0154-2021

ATTENDU QUE le CCU a pris connaissance d'une correspondance des propriétaires qui aimeraient avoir un permis autorisant leur habitation projetée à devenir une résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation est en vigueur depuis le 15 mars ;

CONSIDÉRANT QU'aucune mention n'a été fait au département d'urbanisme par écrit, ni verbale par les propriétaires, du projet "commercial" souhaité ;

CONSIDÉRANT QUE leur demande de permis de résidence de tourisme a été faite le lendemain de l'adoption du nouveau projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU n'a pas le pouvoir de permettre à ce que le règlement ne soit pas appliqué dans cette situation ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de conserver le statu quo concernant la demande de permis pour une résidence de tourisme au 661, ch. du Lac-Taureau (matricule 7572-07-7247), tel que recommandé par le CCU (45 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7780-79-2860 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA zone Va-4)

0155-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain pour une propriété située sur le chemin des Érables (matricule 7780-79-2860), tel que recommandé par le CCU (47 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7781-51-5149 - Demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA zone Va-4)

0156-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain pour une propriété située sur le chemin des Érables (matricule 7781-51-5149), tel que recommandé par le CCU (48 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricule 7374-05-9045 - Demande de permis de construction d'une habitation (PIIA zone Va-2)

0157-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation pour une propriété située au 251 chemin Ferland (matricule 7374-05-9045), tel que recommandé par le CCU (49 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

7.11. Matricule 7274-92-3660 - Demande de permis d'agrandissement d'une habitation (PIIA zone Va-2)

0158-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement d'une habitation pour une propriété située au 201, chemin Ferland (matricule 7274-92-3660), tel que recommandé par le CCU (50 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 681-2021 (Commerce récréatif extérieur dans les zones Ru-13, Ru-14 et Ru-16)

0159-2021

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 681-2021 et avis de la présentation du premier projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au commerce récréatif extérieur dans les zones Ru-13, Ru-14 et Ru-16. Le premier projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec, vu l'arrêté numéro 2020- 074 du 02 octobre 2020 qui déclare de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.2. Avis de motion – Règlement 682-2021 (Modification du règlement 671-2020 sur la gestion contractuel)

0160-2021

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 682-2021 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Richard Gilbert, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la modification du règlement 671-2020 sur la gestion contractuelle. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec, vu l'arrêté numéro 2020- 074 du 02 octobre 2020 qui déclare de tenir les séances du conseil à huis clos.

8.3. Avis de motion – Règlement 683-2021 (Poulailler en périmètre urbain)

0161-2021

M. Francis Lacelle donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 683-2021 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Francis Lacelle, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif au poulailler en primètre urbain. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec, vu l'arrêté numéro 2020-074 du 02 octobre 2020 qui déclare de tenir les séances du conseil à huis clos.

9. **Adoption des règlements :**

10. **Loisirs & Parcs :**

11. **Hygiène du Milieu**

12. **Travaux publics**

13. **Sécurité Publique**

13.1. **Service incendie - Nominations**

0162-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **De** nommer M. Yan Versailles au poste de Lieutenant, suite à sa formation d'officier non-urbain, suivant l'organigramme mis en place. Après une probation d'officier de 6 mois, ce dernier sera nommé capitaine aux opérations ;
- **De** nommer M. Carl Gentile pompier apprenti, pour une probation de 8 mois, avant d'être admissible à la formation pompier 1.

Adopté à l'unanimité

14. **Administration**

14.1. **Piste piétonne et cyclable - Autorisation**

0163-2021

CONSIDÉRANT le projet de piste piétonne/cyclable à l'abord du chemin du lac Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE la piste en question doit passer sur le terrain portant le matricule 7372-61-0050

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier, à effectuer toute démarche auprès du propriétaire du terrain et à signer tout document nécessaire, au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

14.2. Humania – Renouvellement contrat assurance collective

0164-2021

CONSIDÉRANT QUE Humania a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Humania confirme dans son rapport que les conditions financières proposées, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, sont justifiées ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur général adjoint ont négocié les taux applicables aux conditions financières ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter l'avis de renouvellement et les conditions de renouvellement proposées par Humania pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

Adopté à l'unanimité

14.3. Endurocross 2021 – Demandes et autorisations

0165-2021

CONSIDÉRANT la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour l'événement Endurocross, sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090). L'Endurocross se déroulerait les 7 et 8 août 2021, l'arrivée des pilotes est prévue pour le 6 août 2021 et celle de l'équipe de promoteur une semaine à l'avance, soit à partir du 30 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'événement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU QUE l'événement est conditionnel aux décrets en lien avec la COVID-19.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu que :

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec est responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La Municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses avant et pendant l'événement ;
- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'événement d'ici le 1^{er} août 2021. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2 000 000 \$ par réclamation pour les événements sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'événement avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit pour l'Endurocross :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 15 x Bacs recyclages bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges (La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
 - 8 toilettes chimiques
 - Tracteur avec réservoir sur remorque (citerne)
 - 10 à 15 cônes de circulation
 - 1 affiche publicitaire 4 X 8 – installée à l'entrée du village à la confirmation de l'événement
 - L'accès à la piste une semaine avant la course pour aménager la piste et la baliser jusqu'au lendemain de l'événement pour nettoyer
 - 2 tables de pique-nique (si disponibles)
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ ;
- Tous les biens et équipements en lien avec les événements ne peuvent être amenés sur le site plus d'une semaine avant les événements et doivent être enlevés dès le lendemain.

Adopté à l'unanimité

14.4. Fondation Émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

0166-2021

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercé sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et transsexuelles (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence, ainsi que celles de la communauté LGBTQ+, dans la tenue de cette journée ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité proclame la journée du 17 mai «Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner celle-ci en tant que telle.

Adopté à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0167-2021

Proposé par : Richard Gilbert



Appuyé par : Louis-David Coutu

La séance est levée à : 20 h 44

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier